

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 03 MARS 2026**

PROCÈS VERBAL

Mardi 3 mars 2026 à 19h00 au siège du Syndicat à Neuf-Brisach, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Présents :

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

Excusés :

M. Chris BIRAUD a donné pouvoir à M. Mirko PASQUALINI, M. Richard BALTZINGER a donné pouvoir à M. Valery BAUMANN.

Non-excusés :

Mesdames Aurélie FORNY et Josiane BIGEL, Monsieur Jacques-Thierry MARANTIER.

Assistaient également :

- M. Éric SICHLER, Directeur du SIAEP de la Plaine du Rhin,
- Mme Céline MARY, Secrétaire comptable du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Monsieur Dominique SCHMITT, Président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical pour la dernière réunion du mandat.

Il remercie les membres du Comité pour leur investissement, leur présence assidue aux réunions et la pertinence des échanges durant tout le mandat ainsi que l'ensemble du personnel pour leur travail à ses côtés.

Le Président demande aux membres l'autorisation de modifier le nom d'un point à l'ordre du jour :

III. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1) Reprise anticipée des résultats 2025 avec balance certifiée par le SGC de Colmar

est renommé en :

1) Compte Financier Unique 2025

Les membres du Comité autorisent le Président à modifier l'intitulé de ce point à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION

1) PV de la réunion du 02/12/2025

Le Président passe rapidement en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion et demande s'il y a des questions.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le PV de la dernière réunion du Comité Syndical du 02/12/2025

II. AEP**1) Programmation 2026**

Le Président rappelle que le programme des travaux d'investissement pour 2026 avait déjà été évoqué lors de la réunion du mois de décembre. Celui-ci a été affiné et se présente comme suit :

Travaux concernant les installations du Syndicat (châteaux d'eau, forages, pompage et siège) :

- Remplacement de vannes de sectionnement importantes (hors marché à bon de commande) pour 30 000€ HT ;
- Achat compteurs pour 60 000€ HT ;
- Mise en place d'une clôture au château d'eau de Baltzenheim et à la station de pompage de Durrenentzen pour 70 000€ HT ;
- Travaux divers station de pompes/châteaux d'eau (mise en place de sondes piézométriques...) pour 20 000€ HT ;
- Remplacement de pompes aux forages pour 30 000€ HT ;
- Ajout de loggers pour 34 500€ HT ;
- Remplacement tuyauterie inox station de pompage de Urschenheim et Biesheim pour 80 000€ HT ;
- Vitrine dans l'entrée pour 1 000€ HT ;
- Remplacement armoire électrique château d'eau Heiteren pour 34 000€ HT ;
- Remplacement partiel du parc informatique pour 12 000€ HT ;
- Remplacement des portes métalliques aux stations de pompage de Biesheim et Geiswasser et au château d'eau de Volgelsheim pour 14 000€ HT ;
- Réparation diverses façade château d'eau de Biesheim pour 4 500€ HT ;
- Remplacement de la porte intérieur du château d'eau de Biesheim pour 2 000€ HT, permettra de comptabiliser les pertes et d'augmenter le rendement, à voir lors d'une prochaine réunion s'il y a lieu de facturer les volumes consommés ;

Soit un total 392 000€ HT.

Travaux dans les communes :

- Remplacement de la conduite rue du château d'eau à Urschenheim pour 414 000,00€ HT
- Bouclage rue des cerisiers à Urschenheim pour 70 497,20€ HT ;
- Bouclage rue Principale rue des marguerites à Wolfgantzen pour 97 636,70€ ;
- Marché à bons de commandes pour 420 000,00€ HT ;
- Divers travaux AEP pour 154 500,00 € HT ;

Soit un total d'environ 1 432 633,90€ HT.

Le Président indique qu'un chantier était également prévu rue des prés à Algolsheim car la CCARB refait l'assainissement, mais qu'au vu du nombre important de fuites sur Biesheim un chiffrage a été demandé pour les 3 rues les plus impactées, à savoir : rue de l'église, rue du centre et rue Lucien Weil.

Le Président informe le Comité que le maître d'œuvre actuel, Christian CLAUDE, a des soucis de santé et ne pourra donc plus suivre nos prochains travaux. Il conserve le marché à bons.

Un rendez-vous a eu lieu avec la société SETUI qui va suivre les travaux d'Urschenheim et de Wolfgantzen. D'autre part le cabinet BEREST étant déjà engagé pour le PGSSE et le schéma directeur, SETUI s'occupera des plus gros travaux.

Le choix est laissé à la nouvelle équipe de trouver un nouveau maître d'œuvre pour l'avenir, lorsque la mission de Christian CLAUDE touchera à sa fin.

Le Comité Syndical,

- VU le programme d'investissements présenté par le Président ci-dessus ;
- VU les crédits nécessaires prévus au BP 2026 ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'investissements listé ci-dessus ;

AUTORISE le Président à passer commande et à signer tous documents afférents à ces travaux dont les montants sont prévus au BP 2026.

2) Convention Barrage agricole VNF

Le Président demande au Comité l'autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec VNF concernant les travaux du barrage agricole.

Celle-ci a été rédigée en collaboration avec la CCARB et Berest et concerne le dévoiement du réseau d'eau potable dans le cadre des travaux de forages de puits et de mise en œuvre d'un réseau de rabattement de la nappe.

Ces travaux qui concernent plus particulièrement les communes de Vogelgrun et Geiswasser devront être suivis par la nouvelle équipe et devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2026.

Les membres du Comité autorisent le Président à signer la convention **à l'unanimité**.

3) Convention SIG CCARB

Le Président demande au Comité l'autorisation pour signer une convention avec la CCARB concernant la répartition des frais de mise à jour du SIG.

Celle-ci est signée pour une durée de 3 ans et un budget annuel de 19 000€ TTC.

Les membres du Comité autorisent le Président à signer la convention **à l'unanimité**.

4) Divers

Il n'y a pas de point divers dans cette partie.

III. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1) Compte Financier Unique 2025

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Claude GEBHARD, Vice-président, s'est fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 et les délibérations modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement et le Compte Financier Unique.

Considérant que M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2025 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du Budget 2025, le Comité Syndical propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 823 449,94 €	2 911 863,29 €
Section d'investissement	1 696 577,86 €	583 573,83 €
Report exploitation 2024		924 010,61 €
Report Investissement 2024		14 749,20 €
	3 520 027,80 €	4 434 196,93 €
Solde d'exécution		914 169,13 €
Restes à réaliser	18 090,00 €	0,00 €

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Vice-président, M. Claude GEBHARD et **à l'unanimité** :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 et l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

2) Affectation des résultats

Le Comité Syndical,

VU les résultats du Compte Financier Unique 2025 qui dégage un excédent de fonctionnement de 2 012 423,96 € et un déficit d'investissement de 1 098 254,83 € ;

VU le remboursement du capital de la dette ;

VU les restes à réaliser 2025 en dépense d'investissement pour un montant de 18 090,00 € à couvrir ;

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

DECIDE :

- De maintenir 496 000,00 € de l'excédent de fonctionnement 2025 à l'art. 002 en recette de fonctionnement du Budget 2026 ;
- De prélever 1 516 423,96 € de l'excédent de fonctionnement 2025 et de l'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement du Budget 2026 ;

AUTORISE le Président à effectuer ces opérations comptables.

3) Budget Primitif 2026

Le Président soumet au Comité Syndical le Budget Primitif. Il fournit aux délégués tous les renseignements utiles.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

APPROUVE le Budget 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme suite :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses 2 998 000,00 €

Total des recettes 2 998 000,00 €

Section d'investissement :

Total des dépenses 3 314 000,00 €

Total des recettes 3 314 000,00 €

Budget Primitif Total :

Total des dépenses 6 312 000,00 €

Total des recettes 6 312 000,00 €

4) Abrogation délibération cartes cadeaux de fin d'année

Le Président explique que chaque année une délibération est prise concernant les cartes cadeaux de fin d'année du personnel et de leurs enfants.

Le contrôle de légalité de la Préfecture est revenu sur cette délibération et nous demande de l'abroger.

Le Comité Syndical,

VU la demande de la Préfecture par courrier en date du 15/12/2025 et par mail en date du 6/02/2026 ;

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

ABROGE la délibération du 16/09/2025 concernant les cartes cadeaux du personnel.

5) Régularisation prime de fin d'année collectivement acquise pour le SGC de Colmar

Le Président explique au Comité que le SGC de Colmar nous a informé en fin d'année 2025, que pour le versement de la prime de fin d'année habituelle du personnel, en plus de l'arrêté collectif transmis chaque année, une délibération sera dorénavant demandée comme justificatif à transmettre lors du versement de celle-ci. Cela est également demandé aux communes et autres collectivités. Des recherches ont été entreprises pour voir si une telle délibération avait déjà été prise par le passé. Malgré son versement habituel, l'arrêté collectif correspondant et des délibérations faisant référence à son existence et à ses versements cités ci-après, aucune délibération ne résumait encore ses modalités d'application.

Un rendez-vous a également eu lieu entre le Président, le Directeur et le Responsable du SGC de Colmar, M. BOEGLIN, afin de préciser les modalités de cette prime collectivement acquise et de définir la délibération régularisant la situation.

Aussi, le Président, sur demande du Comptable public, propose de prendre ce jour la délibération manquante qui a été validée en partenariat avec le Centre de Gestion et le SGC de Colmar :

Le Comité Syndical,

Sur rapport du Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 714-11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article rubrique 2 « dépenses de personnel », figurant en annexe (rubrique 220227) ;

Considérant que, par dérogation à la limite résultant de l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités territoriales ont mis en place avant le 28 janvier 1984, sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents publics, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ;

Considérant que le SIAEP de la plaine du Rhin attribue, de manière ininterrompue depuis 2014 et avant fusion avec les syndicats environnants par le SIAEP de Neuf-Brisach depuis 1987 et encore avant lorsque le SIAEP était géré par la commune de Neuf-Brisach, un avantage collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération dénommé « *Prime de fin d'année* » par l'intermédiaire du Groupement d'Action Sociale, organisme à vocation sociale, entre 1965 et 1997, et directement depuis 1998 ;

Considérant la nécessité de disposer d'une délibération précisant les conditions d'attribution de la prestation d'action sociale à caractère pécuniaire / avantage collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération, dénommé « *Prime de fin d'année* » ;

DÉCIDE La « *Prime de fin d'année* », avantage collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération, attribuée par le SIAEP de la Plaine du Rhin dans les conditions suivantes :

- Les bénéficiaires en sont tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels embauchés par le SIAEP de la Plaine du Rhin ;
- La Prime est versée avec la rémunération du mois de novembre de chaque année ;
- La Prime est calculée au prorata de la présence dans les effectifs du SIAEP de chaque agent sur l'année de versement ;
- La Prime est attribuée aux agents par un arrêté collectif pris chaque année par le Président et mentionnant les Noms, Prénoms et montants bruts par agent.

6) Divers

Le Président annonce au Comité les départs de M. HENNINGER Arist qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2026, de Mme MARY Céline qui a demandé sa mutation à la CCARB le 1^{er} avril 2026 et de M. MOREIRA David qui part pour une reconversion professionnelle le 1^{er} mai 2026.

Le recrutement pour un agent administratif et un technicien est lancé et plusieurs CV ont déjà été réceptionnés.

M. GEBHARD souhaite que la nouvelle équipe valide ce recrutement.

- L'installation du nouveau Comité Syndical aura lieu jeudi 23/04/2026 à 19h. Un mail va être transmis aux mairies pour avoir les informations concernant les nouveaux délégués titulaires et suppléants.

- M. GEBHARD tient à remercier le Président pour ces années de collaboration fructueuses. Il salue sa passion pour les réseaux, sa disponibilité et son écoute. Même si de temps en temps ils n'étaient pas d'accord, ils ont toujours réussi à trouver un terrain d'entente. Il offre un cadeau de la part du Comité.

- L'ensemble du Comité rejoint le Vice-Président sur ce point et remercie chaleureusement le Président, le Vice-Président et l'ensemble du personnel du SIAEP.

- Le Président remercie également les membres du Comité et précise que c'est « grâce à l'équipe qu'on atteint les objectifs », « seul, je ne suis rien ». Il gardera de « supers souvenirs » et souhaite un bon courage à la future équipe et les informe que sa porte restera toujours ouverte s'ils ont des questions.

- Le Président propose un tour de table pour chacun exprime son ressenti sur les années passées à travailler ensemble :
- M. GANTZER souhaite « bon vent aux élus qui s'arrêtent et que le SIAEP fournisse toujours une bonne eau » ;
 - M. DURR souhaite également « un bon vent à ceux qui s'arrêtent et remercie les élus et le personnel » ;
 - M. HILDWEIN évoque ses 18 ans au SIAEP. « Il y a eu parfois des moments compliqués mais tout à toujours été bien géré » ;
 - M. BAUMANN remercie les élus et le personnel ;
 - M. PASQUALINI remercie le Président, les élus et le personnel pour leur disponibilité ;
 - Mme FOLLIGUET fait part « d'un avant et d'un après son passage au SIAEP ». « On apprend beaucoup de chose par cette expérience » Elle espère le même investissement pour la prochaine équipe et remercie les élus et le personnel ;
 - M. VOGEL a apprécié que « les questions ont toujours eut des réponses ». Que le Président fût « à l'écoute » et que « la situation du SIAEP est saine ». Il remercie les élus et le personnel ;
 - Mme BRADAT se dit « très émue ». Elle rappelle sa présence depuis 2014 et remercie le personnel et les élus et demande que l'on transmette ses remerciements à M. JIMENEZ qui ne peut être présent. « Les budgets était très probants » et elle remercie le SIAEP pour les questions à la Mairie sur les projets annuels. Elle remercie également son suppléant « qui a les qualités » pour suivre le SIAEP ;
 - M. FOECHTERLÉ remercie le Président, les élus et le personnel pour leur compétences ;
 - M. FERRARI précise que c'était son dernier mandat et remercie les élus et le personnel. Cette expérience lui a permis de voir le fonctionnement d'un SIAEP ;
 - M. WEISHEIMER remercie le personnel, le Président et le Vice-président. Il évoque « des réunions animées ». Il a beaucoup appris et qu'il reste toujours des choses à apprendre. Il souhaite « une bonne retraite » à ceux qui arrêtent » et « une bonne continuation pour ceux qui continuent » ;
 - M. GEBHARD remercie les élus et le personnel et rappelle « qu'il ne faut jamais oublier que l'eau est l'aliment de base ». Il fait également référence à l'avenir avec « les contraintes qui vont augmenter sur le plan administratif notamment » ;
 - M. SICHLER évoque « la qualité du travail et des échanges et de l'écoute avec le Président et le Vice-président » et met en avant une équipe efficace, de terrain et « un Président avec une sensibilité technique très appréciable » pour le fonctionnement du SIAEP. Il remercie le Président et l'ensemble des élus ainsi que le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.
Délibéré en séance, les jours et an susdits.
Fin de la séance à 20 H 20.

Neuf-Brisach, le 15/04/2026

Le Président,




Dominique SCHMITT